

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1092
19 février 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUATRE-VINGT-DOUZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 19 février 2008, à 10 h 10

Président: M. Ahmet ÜZÜMCÜ (Turquie)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1092^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Puisque c'est le premier jour du mandat de la Turquie à la présidence, je vais maintenant faire une déclaration liminaire.

(L'orateur poursuit en français.)

Au moment où ma délégation accède à la présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi de vous dire quelques mots d'introduction. C'est un grand honneur pour mon pays ainsi que pour moi-même d'assumer la présidence de cette auguste assemblée.

Je tiens tout d'abord à remercier mon prédécesseur, le distingué Représentant permanent de la Tunisie, l'Ambassadeur Samir Labidi, pour les efforts qu'il a déployés en vue de jeter les bases de nos travaux pour cette année. En même temps, je souhaiterais souligner l'étroite collaboration établie entre les présidents de la Conférence. Je leur en suis reconnaissant.

Je ne saurais manquer d'exprimer ma gratitude aux présidents de la Conférence de l'année dernière, qui nous ont fourni une solide base de travail. Je voudrais également remercier pour leur assistance et leur disponibilité M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence, ainsi que son adjoint, M. Tim Caughley, et tous ses collaborateurs.

L'an dernier, on célébrait le huitième centenaire de la naissance de Mevlana Rumi, éminent penseur soufi, humaniste et poète mondial. Les vers suivants sont de lui: «La vérité est un miroir tombé de la main de Dieu qui s'est ensuite brisé. Chacun en ramasse un fragment et affirme que toute la vérité s'y trouve.»

Il semblerait qu'un miroir soit tombé en morceaux dans cette salle. Depuis plus d'une décennie, nous œuvrons presque tous avec détermination pour le réparer. Apparemment, plusieurs d'entre nous en détiennent un fragment et pensent y avoir découvert la vérité. Cependant, ce qui est vrai pour certains ne l'est pas toujours pour d'autres. Cela arrive souvent en particulier dans l'environnement multilatéral où nous poursuivons nos travaux.

Le multilatéralisme connaît certaines difficultés. Pour autant, il n'est pas brisé et n'a rien perdu de son importance. Bien au contraire, il semble en avoir gagné. C'est à nous qu'il revient de réunir les morceaux de ce miroir qui, de nos jours, symboliserait le consensus.

(L'orateur poursuit en anglais.)

La Turquie prône un désarmement mondial et généralisé, et elle soutient toutes les initiatives prises dans le domaine du maintien de la sécurité internationale par la voie de la limitation des armements, de la non-prolifération et du désarmement. La Turquie considère que la Conférence du désarmement a un rôle prépondérant à jouer dans le règlement des problèmes de sécurité qui se posent à nos nations.

En sa qualité de Ministre britannique de la défense, M. Des Browne nous a rappelé dans son allocution à la Conférence du désarmement, il y a quinze jours de cela, que les «problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales». Est-il utile de préciser que les problèmes mondiaux ne peuvent être résolus unilatéralement, bilatéralement ou au sein de petits cercles de nations animées du même esprit. Le multilatéralisme véritable est nécessaire et réalisable et, pour cela, les préoccupations légitimes de tous les États en matière de sécurité doivent être prises en compte.

(Le Président)

Personne ne remet en cause l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance de négociation multilatérale sur le désarmement. Une forte dynamique a pris naissance ici même, dans cette salle historique du Conseil de la Société des Nations. Toutefois, malgré de multiples tentatives, nous ne sommes pas parvenus à sortir du marasme long de dix ans dans lequel la Conférence continue de languir. Il nous faut tous nous efforcer de trouver un nouvel élan qui nous permette d'avancer sur la voie d'un consensus sur nos travaux à venir.

Depuis le début de l'année, plusieurs déclarations de haute importance ont été faites devant la Conférence. Dans la déclaration liminaire qu'il a faite à l'ouverture de la session de 2008, le Secrétaire général de l'Organisation, M. Ban Ki-moon, nous a rappelé que «la Conférence n'a pas perdu son utilité, mais elle est en danger de perdre son chemin». Le Secrétaire général a ajouté que «pour s'engager à nouveau sur la voie de la réussite, elle doit retrouver l'ambition et le sentiment de faire cause commune qui lui ont jadis permis de produire des résultats tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires».

J'aimerais également mettre l'accent sur les déclarations de soutien encourageantes faites par le Ministre tunisien des affaires étrangères, M. Abdelwaheb Abdallah; le Ministre britannique de la défense, M. Des Browne; l'Administrateur de la National Nuclear Security Administration des États-Unis, M. Thomas D'Agostino; et le Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergei Lavrov. Nous avons écouté avec attention le message que nous a adressé le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Yang Jiechi. Tous ont proclamé clairement leur soutien à la Conférence du désarmement. Il nous faut maintenant agir, et répondre à leurs attentes.

Je remercie les coordonnateurs pour les points de l'ordre du jour, qui ont fait preuve d'un esprit d'organisation et de sagesse dans la direction des travaux. Je ne doute pas que la deuxième série de débats informels sera tout aussi encourageante et tournée vers l'avenir.

Je me réjouis à l'idée de coopérer sur un mode constructif avec vous tous. En concertation étroite avec mes collègues du groupe des Six Présidents, je vais conduire de vastes consultations et explorer la possibilité d'un consensus reposant sur la proposition présidentielle élaborée par les six Présidents de l'année dernière.

Je suis parfaitement conscient de l'ampleur et de la complexité des tâches qui nous attendent à cet égard. Ayant à l'esprit le plus haut degré de priorité reconnu à nos efforts communs, j'aimerais en toute sincérité inviter toutes les délégations à faire preuve de l'esprit de compromis et de souplesse nécessaire. La coopération et le soutien de tous seront primordiaux pour atteindre notre objectif commun consistant à sortir la Conférence du marasme dans lequel elle est depuis longtemps. Ceux qui entravent nos efforts visant à sortir de l'impasse doivent bien comprendre que s'ils nous laissaient exploiter pleinement le potentiel de la Conférence cela aurait des retombées bénéfiques pour tous. La Conférence pourrait ainsi obtenir des résultats positifs pour la sécurité de tous, y compris la leur. L'amorce des négociations à la Conférence offrirait l'occasion tant attendue de donner à voir une prise en main collective, et de parvenir à des résultats significatifs en matière de désarmement. La Conférence est bel et bien une instance de négociation, et une suite sans fin de pourparlers ne nous permet pas de nous acquitter de notre mandat. Il est plus que jamais urgent d'agir.

(Le Président)

À présent, j'aimerais vous présenter dans les grandes lignes le calendrier des activités que nous mènerons sous la présidence de la Turquie.

Une séance informelle consacrée aux points 1 et 2 de l'ordre du jour et axée sur le désarmement nucléaire se tiendra cet après-midi. Demain après-midi se tiendra une séance informelle consacrée aux points 1 et 2 de l'ordre du jour et axée sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Jeudi matin et après-midi se tiendront des séances informelles consacrées respectivement aux points 3 et 4.

J'ai deux autres informations à vous communiquer au sujet des débats informels qui se tiendront cette semaine. Le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, M. Gérard Brachet, fera un exposé lors du débat informel sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, prévue pour jeudi matin. Par ailleurs, nous avons été informés que l'Agence internationale de l'énergie atomique ne sera pas en mesure de dépêcher un représentant pour faire un exposé sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, y compris la question de la vérification.

La semaine prochaine, nous tiendrons deux séances plénières, les mardi et jeudi matin. Des séances informelles consacrées aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour seront également organisées.

Au cours de la première semaine de mars, le débat de haut niveau du Conseil des droits de l'homme se tiendra à Genève. La date de ce débat approchant, j'aimerais de nouveau engager les personnalités politiques éminentes à intervenir devant la Conférence. Leur participation et leur coopération viendront enrichir nos débats et susciteront un regain d'intérêt pour nos travaux. La présidence n'épargnera aucun effort pour organiser des séances plénières spéciales afin que tout dignitaire désireux de contribuer à nos travaux puisse le faire.

La dernière semaine du mandat de la Turquie à la présidence de la Conférence sera consacrée à un bilan des progrès accomplis jusqu'alors par les coordonnateurs pour les points de l'ordre du jour. En ma qualité de Président, j'écouterai chacun de vous avec la plus grande attention et, en étroite coopération avec mes collègues du groupe des Six Présidents, je tenterai de dégager les éléments de nos travaux ultérieurs.

Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, nous a rappelé que les succès de la Conférence du désarmement «remontent à bien longtemps». J'espère sincèrement que le point mort où nous nous trouvons actuellement deviendra vite un souvenir lointain, lui aussi.

J'aimerais achever mon propos sur une note personnelle. Je considère comme une coïncidence heureuse que la cité antique de Gordium se trouve en Anatolie centrale, en Turquie. Vous vous souviendrez que personne n'était arrivé à défaire le nœud gordien, jusqu'au jour où Alexandre le Grand l'a tranché d'un coup d'épée. Je n'ai aucunement l'intention de m'emparer d'une épée: cette épée est en réalité déjà entre nos mains. C'est ce que nous appelons la «volonté politique».

(Le Président)

L'Allemagne est inscrite sur la liste des orateurs pour la séance plénière d'aujourd'hui. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Brasack.

M. BRASACK (Allemagne) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, j'aimerais vous donner l'assurance du plein soutien de ma délégation, à vous et à tous les autres membres du groupe des Six Présidents de cette année. J'aimerais aussi vous remercier pour la remarquable déclaration liminaire que vous venez de faire. Je voudrais encore saisir cette occasion qui m'est offerte, puisque je vais faire une déclaration sur le point 3, pour souhaiter la bienvenue à mon collègue canadien Marius Grinius, coordonnateur pour ce point, et l'assurer de mon soutien. Assurément, nous attendons avec intérêt la réunion informelle de jeudi, à laquelle participera M. Gérard Brachet, Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il revient une deuxième fois ici, pour nous permettre de poursuivre le débat sur cette question. Si mes souvenirs sont bons, c'est sous la présidence de l'Union européenne, au premier semestre de 2007, alors que l'Allemagne était à la présidence de l'Union, que la proposition avait été faite d'inviter le Président du Comité.

Le droit qu'a tout État d'explorer et d'utiliser l'espace, ce patrimoine commun exceptionnel, pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité toute entière, est un principe juridique admis de tous. C'est le devoir et la responsabilité de tous les États de faire en sorte que ce droit s'exerce dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La pierre angulaire du droit international de l'espace est le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, qui soumet les activités militaires dans l'espace à des restrictions importantes: il interdit le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace et toute activité militaire sur la Lune et les autres corps célestes. Mon pays demeure un fervent partisan de ce Traité.

C'est dans les années 50 que la communauté internationale a commencé à inscrire la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace à son ordre du jour. Depuis lors, l'Allemagne est restée foncièrement attachée à l'action menée pour prévenir une course aux armements dans l'espace, attachement qu'elle a aussi démontré par son appui constant aux résolutions sur la question des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que par son soutien au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à ses deux Sous-Comités.

L'espace, patrimoine commun de l'humanité, fait désormais partie du quotidien de la majorité de la population de la planète, que ce soit pour la télévision, le téléphone, l'Internet, la validation des paiements par carte de crédit, les prévisions météorologiques, la surveillance des catastrophes, l'urbanisme, ou encore les distributeurs automatiques de billets par exemple. Les systèmes spatiaux sont cependant matériellement vulnérables face aux perturbations intentionnelles, voire accidentelles. À l'heure actuelle, l'environnement spatial est déjà menacé d'une pollution massive par des débris qui, par leur nature, «frappent sans discrimination», d'une saturation croissante du spectre des fréquences radio et d'un encombrement des positions orbitales les plus utiles.

Une course aux armements n'est donc même pas nécessaire pour menacer l'accès à l'espace et son utilisation dans des conditions durables et sûres. De plus, les activités spatiales sont de plus en plus bivalentes. Il est de plus en plus illusoire de chercher à délimiter clairement

(M. Brasack, Allemagne)

les utilisations exclusivement pacifiques et les applications qui sont à l'évidence militaires. Un exemple: les moyens spatiaux de suivi et de surveillance des débris et des satellites servent à éviter les collisions potentielles, mais peuvent aussi avoir des applications spatiales offensives.

L'Allemagne prêche un grand intérêt au renforcement du régime de contrôle des armements dans l'espace. Au sein de l'Union européenne, les débats sur l'introduction d'un code de conduite applicable aux activités spatiales comme mesure de confiance ont progressé. Une telle initiative, qui a également été débattue lors d'un atelier sur la sécurité dans l'espace et le rôle de l'Union européenne, organisé en juin 2007 par l'Allemagne, alors à la présidence de l'Union, pourrait faire partie d'une approche progressive visant à renforcer la sécurité dans l'espace.

L'Allemagne aimerait également que des débats de fond aient lieu à la Conférence du désarmement sur la question de la sécurité de l'espace et elle a soutenu les efforts déployés dans cette enceinte en vue d'améliorer la sécurité dans l'espace au moyen de mesures de limitation des armements. C'est pourquoi nous nous félicitons de la présentation du projet de traité pour la prévention du placement d'armes dans l'espace, qu'a faite le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, la semaine dernière à la Conférence du désarmement. Nous nous réjouissons à la perspective de participer de façon constructive aux débats sur ce texte. Lors de ces débats, nous aimerions également approfondir les questions qui, de notre avis, ne sont pas assez couvertes par le projet. Pour ne citer brièvement que les plus importantes, il s'agit tout d'abord des liens entre un éventuel nouvel instrument et les instruments existants, en particulier le Traité sur l'espace extra-atmosphérique en tant que clef de voûte de la sécurité dans l'espace; il s'agit aussi des dangers entraînés par la mise au point et les essais d'armes antisatellites; il s'agit enfin des mécanismes de vérification et de suivi en tant qu'éléments centraux d'un tel traité.

Or, nous le savons tous, la Conférence du désarmement ne pourra tenir de débats utiles sur les questions liées à la sécurité dans l'espace que lorsqu'elle aura arrêté un programme de travail. Lorsque la Conférence sera sortie de l'impasse et que tous les membres de la Conférence auront franchi les solides ponts construits par les présidents de la Conférence et d'autres États membres de la Conférence tout au long de la session de 2007, le champ sera libre pour des débats encore plus approfondis et plus détaillés.

Nous reconnaissons qu'il n'y a pas encore de consensus international sur la nécessité de nouveaux traités et sur une nouvelle codification juridique de l'utilisation de l'espace. Il pourrait aussi être justifié de dire qu'il n'y a actuellement aucune course aux armements dans l'espace et que les utilisations militaires actuelles de l'espace à des fins de surveillance, de navigation et de communication sont légitimes. Nous aimerions toutefois souligner qu'il est plus aisé de prévenir une militarisation non souhaitée de l'espace que de tenter de limiter et freiner une telle évolution, une fois que le processus est engagé. C'était là le sage principe qui sous-tendait déjà le Traité de 1959 sur l'Antarctique et le Traité de 1971 relatif au fond des mers, outre le Traité sur la Lune et le Traité sur l'espace extra-atmosphérique auxquels j'ai fait référence précédemment.

Il ne fait aucun doute que, lors de négociations sur l'interdiction des armes spatiales destructrices, on se heurterait à nombre d'obstacles, en particulier pour ce qui est des définitions et des mesures de vérification. L'Allemagne voit donc dans les discussions actuelles sur un code de conduite applicable aux activités dans l'espace, en tant que mesure de transparence et de

(M. Brasack, Allemagne)

confiance, une contribution plus immédiate à la sécurité dans l'espace. À plus long terme, cependant, nous sommes favorables à l'adoption d'un nouvel instrument juridiquement contraignant sur la limitation des armements dans l'espace, pour lequel un code de conduite n'ayant pas juridiquement force obligatoire et visant à prévenir toute pratique dangereuse dans l'espace pourrait servir de marchepied aux négociations sur un traité multilatéral, d'ambition bien supérieure.

La sécurité de l'espace n'a pas seulement des effets sur l'espace mais aussi sur la sécurité de la Terre. Il s'agit de parer les menaces qui pèsent sur les générations futures vivant sur le seul et unique vaisseau spatial de notre humanité, ce point bleu pâle dans l'espace, comme l'a décrit Carl Sagan, à savoir notre Terre.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur Brasack pour sa déclaration, et pour ses paroles aimables à l'égard de la présidence.

Je n'ai pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux sont donc achevés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 26 février 2008, à 10 heures, dans cette même salle. D'ici là, les débats officiels sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour vont se poursuivre cette semaine, en commençant par cet après-midi.

La séance est levée à 10 h 30.
